



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
AQUITAINE

Agriculture, agroalimentaire et forêt :

La nouvelle région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, De la diversité Vers la complémentarité



© Agreste Aquitaine
"Aucune reproduction,
même partielle, autres
que celles prévues à
l'article 41 de la Loi du 11
mars 1957, sans
autorisation écrite"

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine



Une nouvelle occupation du sol plus en rapport avec la moyenne nationale



L'occupation du sol est fortement marquée par l'agriculture en Poitou-Charentes et dans une moindre mesure en Limousin, et la forêt en Aquitaine

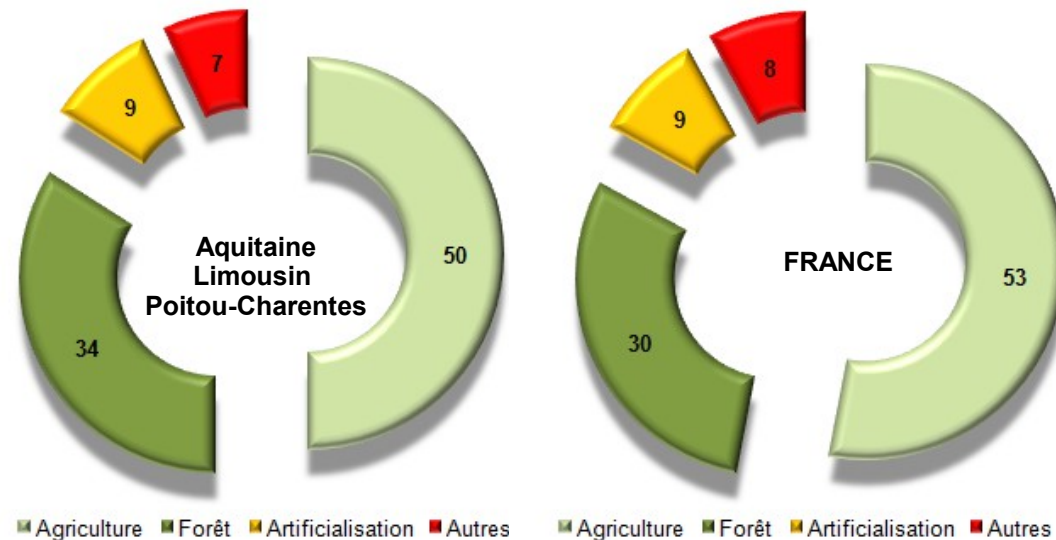


L'artificialisation est moins prégnante en Limousin en raison d'une démographie moindre

Cf. Insee-Analyse Aquitaine n°5 – Janvier 2015
Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes :
5,8 millions d'habitants en 2012

L'occupation du sol en 2013, selon les régions

La nouvelle région, composée de **12 départements**, couvre une superficie de **8,5 millions d'ha**, soit 15,5 % du territoire national. Il s'agit de la plus vaste de France, devant la Guyane (8,3 millions d'ha).



Les assolements agricoles se rapprochent de la tendance nationale



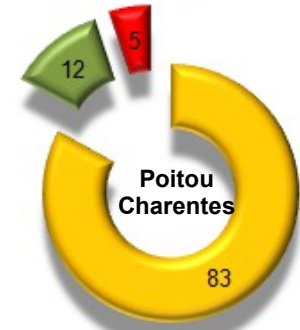
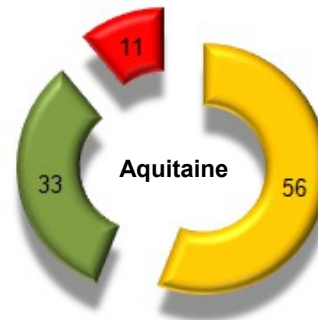
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



PRÉFET DE LA RÉGION
AQUITAINE

Les assolements sont actuellement fortement marqués par :

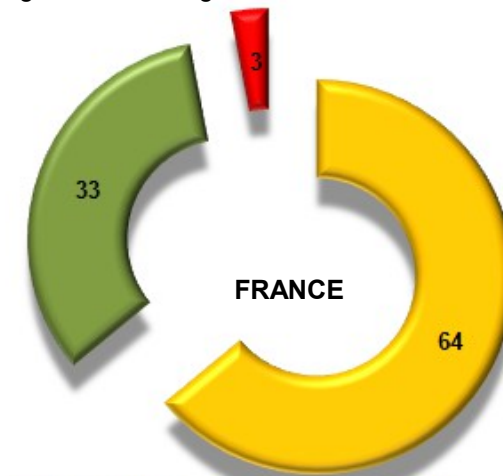
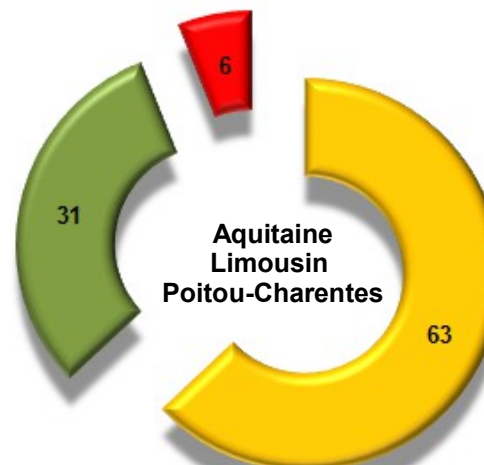
- les **terres arables** en Poitou-Charentes
- les **surfaces en herbe** en Limousin,
- et les **cultures pérennes** en Aquitaine



L'assolement en 2013, selon les régions Source Agreste SAA

Au 1^{er} janvier 2016, avec **4,2 millions d'hectares**, l'agriculture d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes deviendra :

- La première occupation du sol
- La première région française, en termes de surface agricole avec 16% du potentiel national.



■ Terres arables ■ Surface en herbe
■ Cultures permanentes

■ Terres arables ■ Surface en herbe
■ Cultures permanentes

© Agreste Aquitaine
"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



PRÉFET DE LA RÉGION
AQUITAINE

3^{ème} région européenne pour la surface agricole derrière « Castille et Leon » (5,4 M d'ha) et l'Andalousie (4,4 M d'ha)



4^{ème} région céréalière d'Europe, derrière les deux Castilles (León et Mancha) et Alsace-lorraine-Champagne-Ardenne,

Première place française et européenne en matière de **maïsiculture** (avec un demi-million d'hectares),

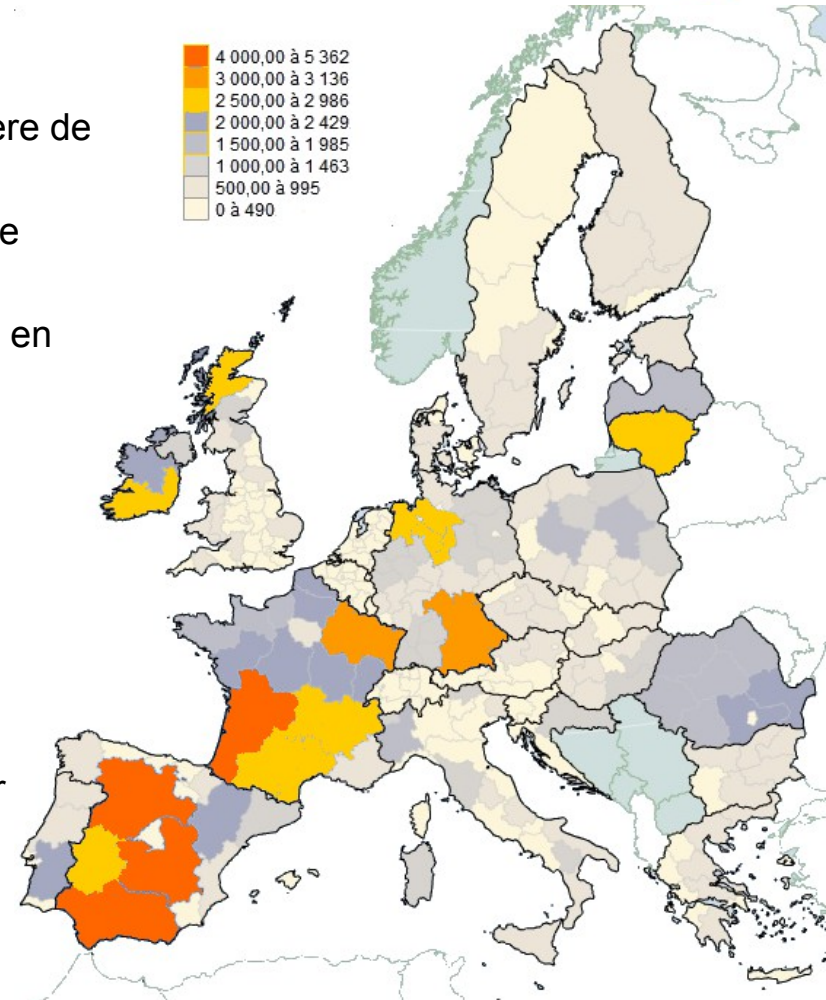
1^{ère} région française et seconde place européenne (derrière l'Andalousie) pour le **tournesol**,

2^{ème} **vignoble** français et 3^{ème} vignoble européen en surface, derrière la Castille et Midi Pyrénées-Languedoc-Roussillon,

Compensant un cheptel laitier, faible celui des bovins allaitant se positionnera comme le 1^{er} de France

Avec 1/3 du cheptel caprin et 1/4 du cheptel ovin national la région rejoint à la première place *ex aequo* Midi-Pyrénées-Languedoc Roussillon pour la valeur de production.

La volaille de chair ou grasse restera très présente (3^{ème} région en valeur de production).



© Agreste Aquitaine
"Aucune reproduction,
même partielle, autres
que celles prévues à
l'article 41 de la Loi du 11
mars 1957, sans
autorisation écrite"

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr



Vers une économie agricole plus diversifiée



PRÉFET DE LA RÉGION
AQUITAINE

La spécialisation se traduit actuellement, par une prédominance de la **viticulture** en Aquitaine, de **l'élevage** en Limousin, des **grandes cultures** en Poitou-Charentes.

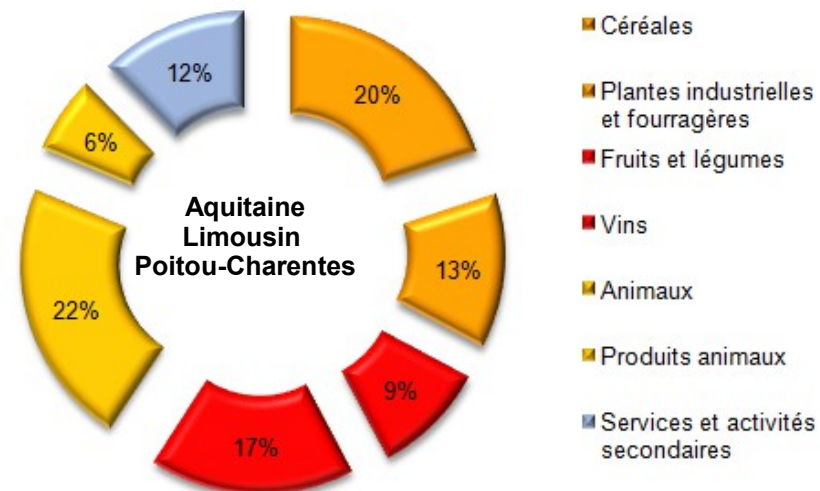
Dès lors, par région, la valeur de la production ne repose que sur la bonne santé d'une ou deux filière (s) réalisant à elle (s) seule (s) plus de la moitié du résultat régional annuel

Le regroupement rééquilibrera, de façon statistique, le poids des filières au sein de cette nouvelle économie agricole régionale



- Grandes cultures (Céréales, plantes industrielles)
- Cultures pérennes (Fruits et légumes, Vigne)
- Élevage (Animaux et produits animaux)
- Services et activités secondaires

Répartition de la nouvelle valeur de la production



© Agreste Aquitaine
"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr



Avec 11 milliards d'euros : L'émergence de la première région agricole européenne pour la valeur de sa production



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



PRÉFET DE LA RÉGION
AQUITAINE

Porté par les céréales et la vigne, la production végétale forme près de 60% de cette valeur (6,6 milliards d'euros en 2012).

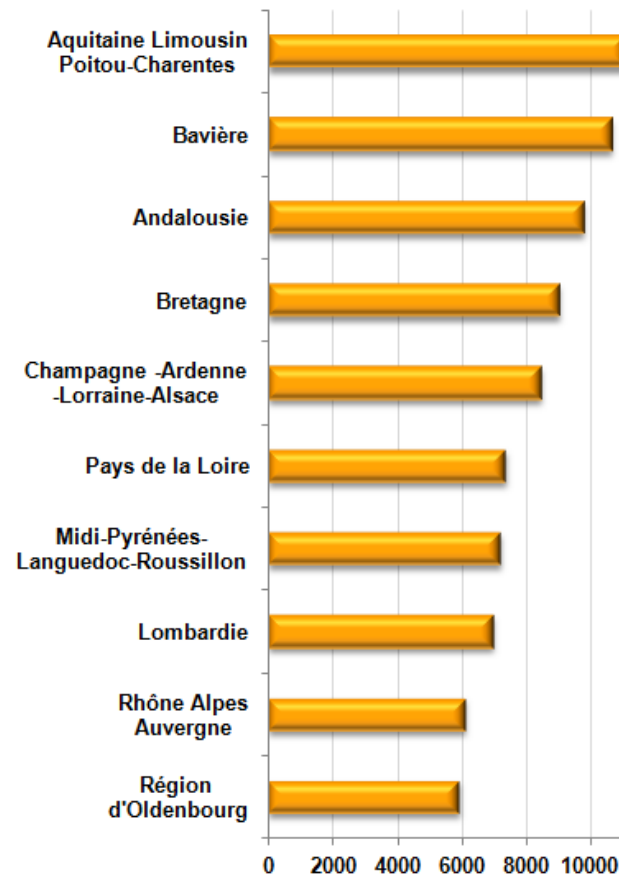
Sur les 3,2 milliards d'euros de production animale, la viande bovine en absorbe près de 40%, devant la volaille et la production laitière (respectivement 20% chacune).

Travaux à façon et eaux de vie (Cognac, Armagnac) forment la quasi intégralité des 1,3 milliards d'autres biens et services agricoles

Ce résultat représente à lui seul 15% du chiffre d'affaires de la Ferme France,

- *le quart de celui de l'Allemagne, de l'Espagne ou de l'Italie,*
- *le tiers du Royaume Uni,*
- *la moitié de la ferme hollandaise,*
- *l'intégralité du CA de la ferme grecque,*
- *le double de la Finlande,*
- *le triple de la Bulgarie...*

Les dix premières régions européennes pour la valeur de la production en 2012 – Source : Eurostat



© Agreste Aquitaine
"Aucune reproduction,
même partielle, autres
que celles prévues à
l'article 41 de la Loi du 11
mars 1957, sans
autorisation écrite"

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



PRÉFET DE LA RÉGION
AQUITAINE

La première masse salariale agricole d'Europe



En 2012, dans les 271 régions européennes, la main d'œuvre agricole s'élève à plus de 10 millions d'Unités de Travail Annuel (UTA).

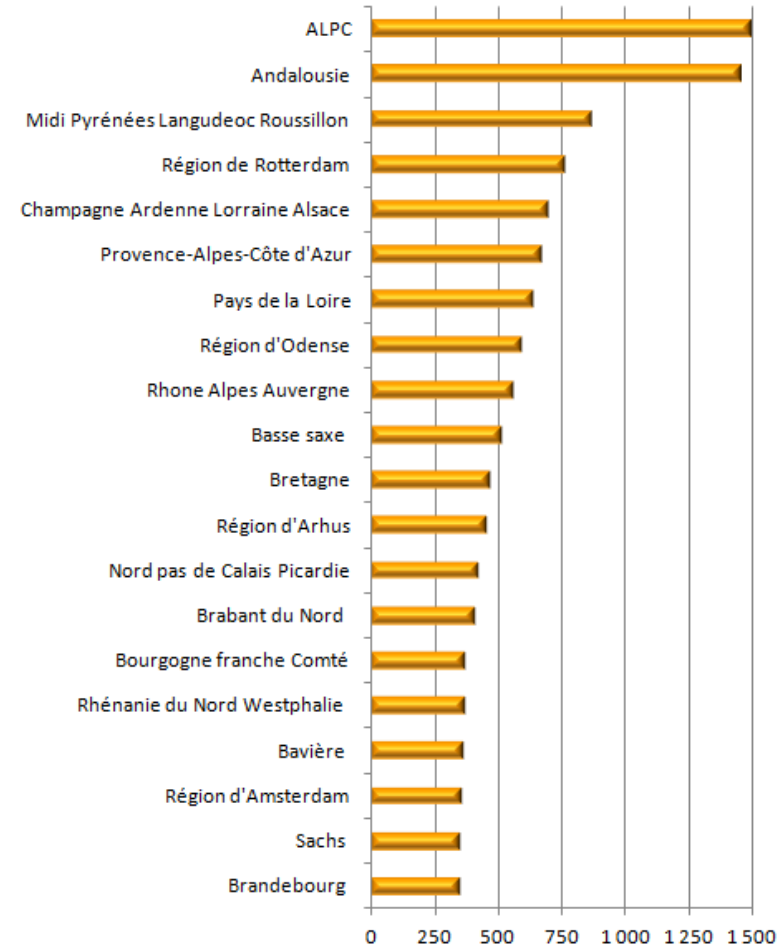
Avec près de **130 000 UTA**, la région «ALPC» se positionne au premier rang des régions françaises, au 18^{ème} rang des régions européennes.

En Europe, la main-d'œuvre familiale demeure la clef de voûte de l'activité agricole. Le salariat extérieur pèse peu (**20%**).

Formes sociétaires et cultures pérennes, gourmandes en main d'œuvre, caractérisent ALPC. Le salariat extérieur (permanent et saisonnier) y est prépondérant (**60%**)

Selon Eurostat, pour la nouvelle région, les charges salariales s'élevait en 2012, à plus d'un milliard et demi d'euros dépassant légèrement celle versée en Andalousie

Un milliard et demi d'euros de masse salariale en 2012



© Agreste Aquitaine
"Aucune reproduction,
même partielle, autres
que celles prévues à
l'article 41 de la Loi du 11
mars 1957, sans
autorisation écrite"

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr





La deuxième région pour la formation agricole



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

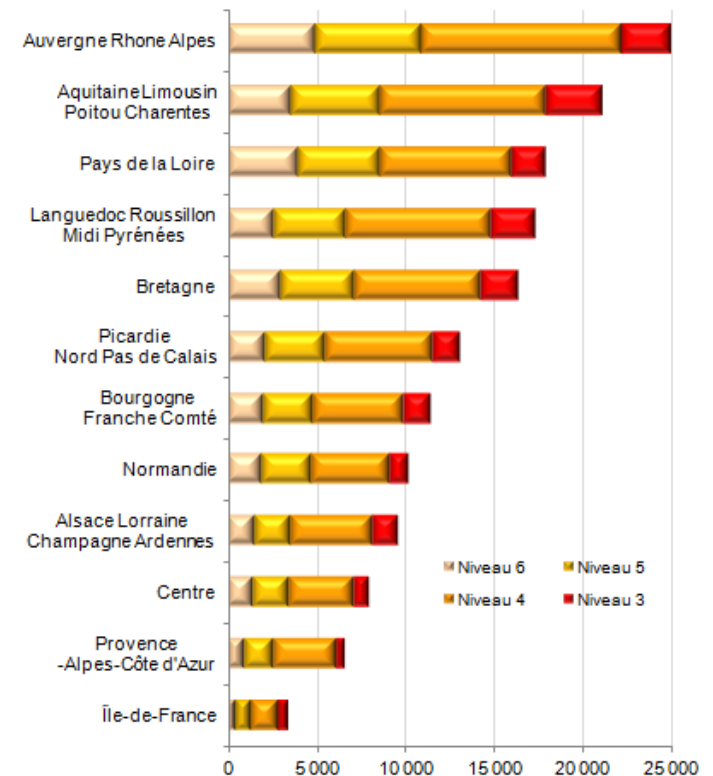


Au 1er octobre 2014, **21 000 élèves** sont inscrits en formation initiale agricole par voie scolaire, soit 13% des effectifs nationaux

Les formations de niveaux 3, enseignement supérieur, se distinguent pour la future région.

Elle positionne en termes d'effectifs comme de part relative, la région à la 1^{ère} place avec 3 200 élèves, soit 15% de l'effectif total régional contre 11% en moyenne dans le reste de l'hexagone

Les effectifs en formation initiale scolaire à la rentrée 2014.
Source Base Scolagri



► Des types d'enseignements différents et l'absence de statistiques ne permettent pas de comparaisons européennes

© Agreste Aquitaine
"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

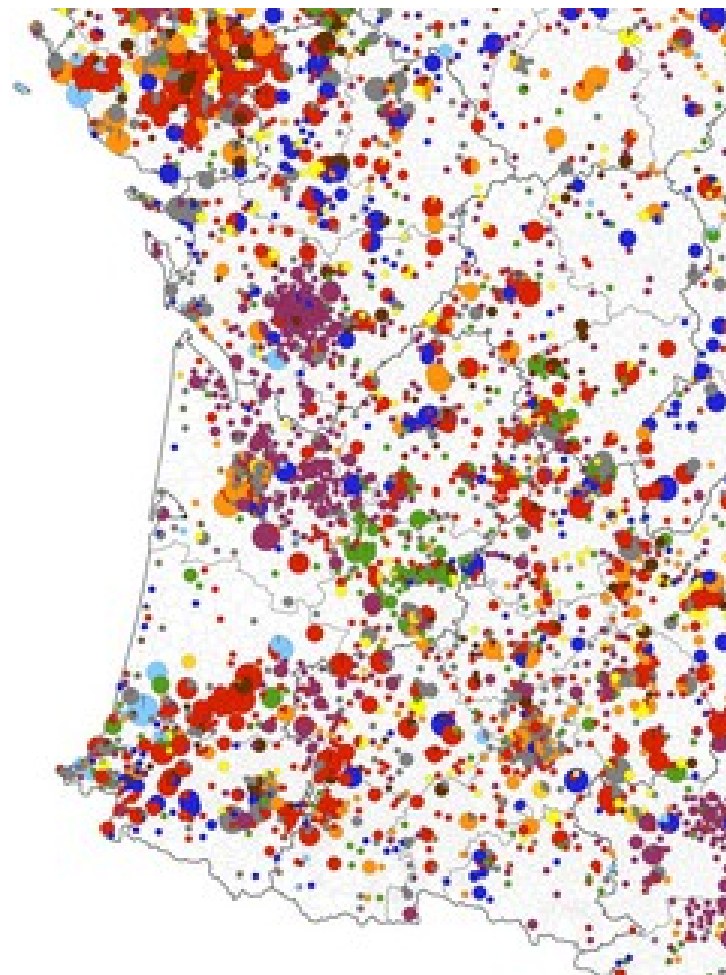


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
AQUITAINE

L'Agriculture : une filière amont adossée à un important secteur agroalimentaire (industries et commerce de gros)



© Agreste Aquitaine
"Aucune reproduction,
même partielle, autres
que celles prévues à
l'article 41 de la Loi du 11
mars 1957, sans
autorisation écrite"

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



Vers une complémentarité de l'agroalimentaire

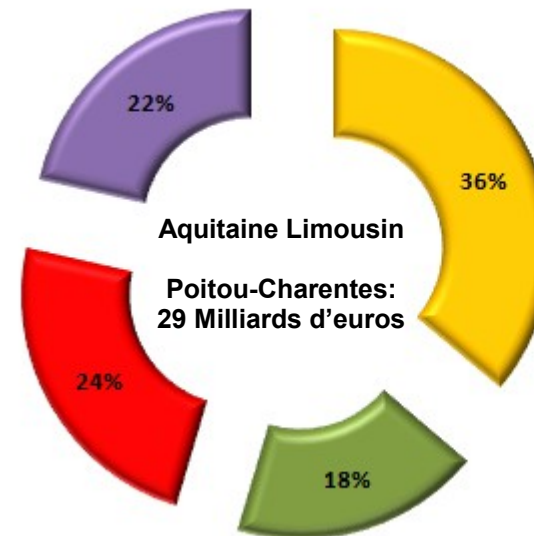


A l'image des productions agricoles, le secteur de l'agroalimentaire se caractérise actuellement, par une prédominance

- du **commerce de gros** (Négoce et coopératives céréalières) en Aquitaine,
- de **l'industrie des viandes** (abattoirs) en Limousin,
- de l'industrie des **boissons** (Cognac) en Poitou-Charentes.



Répartition du chiffre d'affaires par branche



- Industries alimentaires
- Fabrication de boissons
- Com, de gros de produits agricoles
- Com, de gros de produits alimentaires et de boissons

Le regroupement rééquilibrera, de façon statistique, le poids des filières au sein de cette nouvelle économie agricole régionale, à savoir transformation et commerce de gros



4ème région pour le chiffre d'affaires des IAA



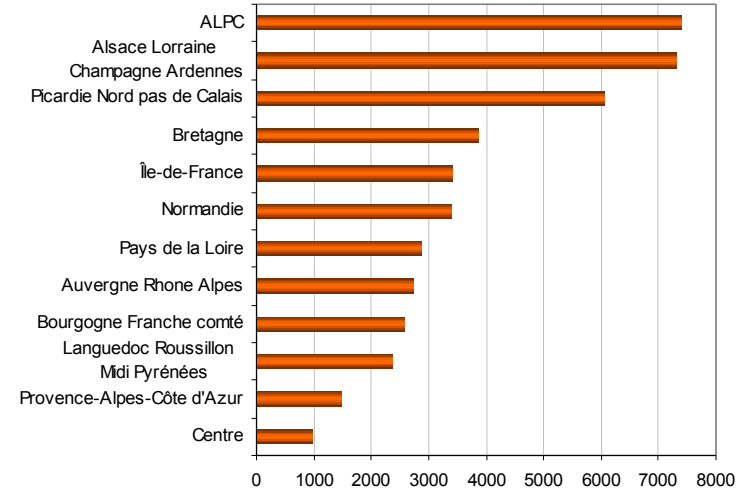
Au 1er janvier 2016, la fusion des 3 régions, le secteur de l'agroalimentaire (industrie et commerce de gros) représentera :

- 10 000 établissements
- 49 000 salariés (soit 44 000 ETP)
- 29 milliards d'€ de CA,
- 7,5 milliards de Valeur ajoutée

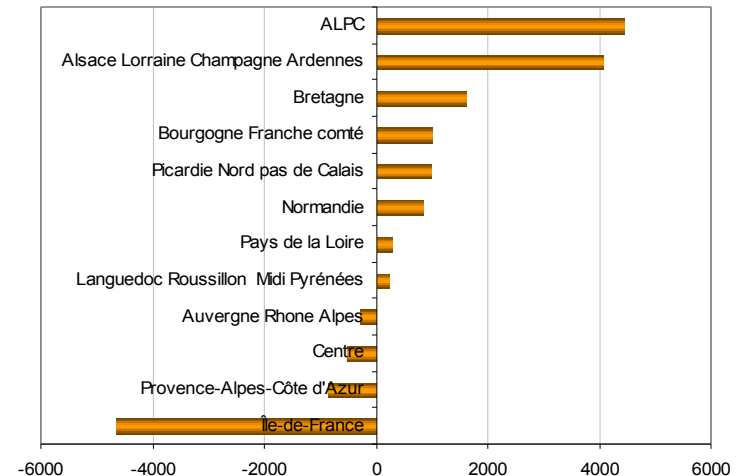
Le marché des IAA dans la future région se caractérise par une orientation à l'export très prononcée (Vins de Bordeaux et Cognac expliquent en grande partie ce phénomène)

- 7,5 milliards d'euros d'export sur un total France de 40 milliards
- +4,2 milliards de solde positif sur un total France de 7 milliards

La première région pour la valeur des exportations



La première région pour le solde du commerce extérieur IAA





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

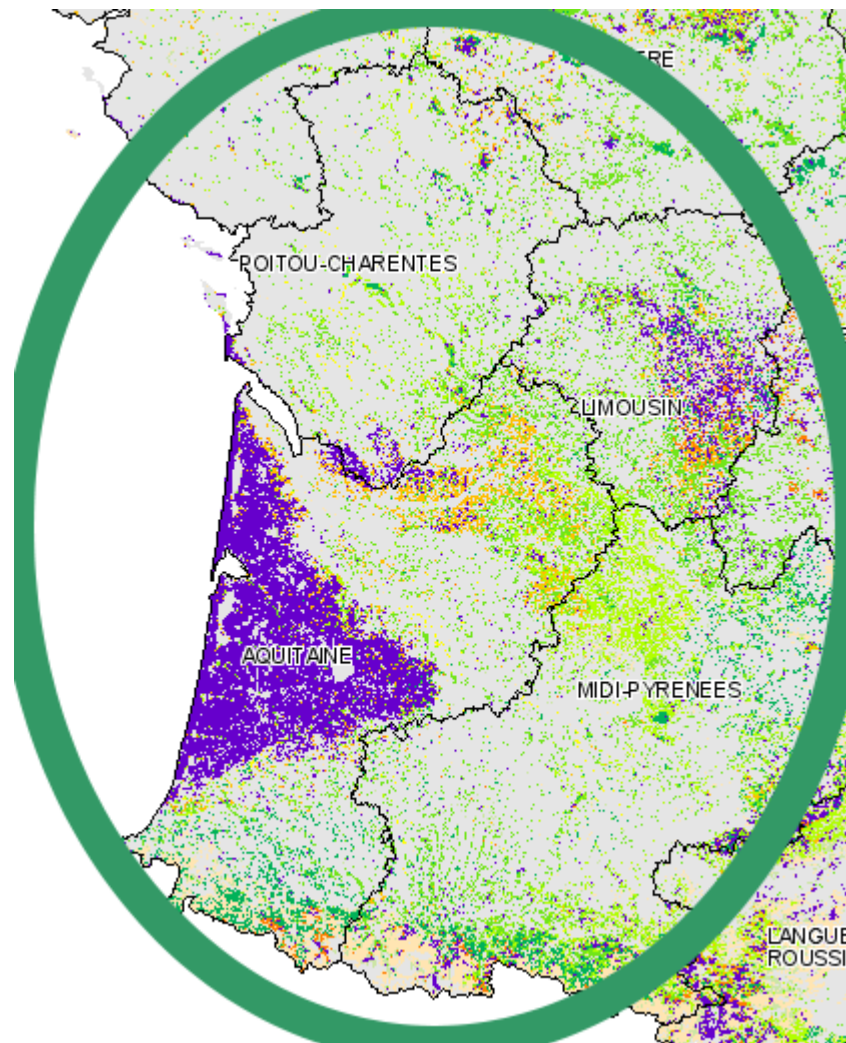
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
AQUITAINE

Le poids de la forêt et de la filière bois dans la future région



© Agreste Aquitaine
"Aucune reproduction,
même partielle, autres
que celles prévues à
l'article 41 de la Loi du 11
mars 1957, sans
autorisation écrite"

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



La première région pour les surfaces boisées en France métropolitaine



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



PRÉFET DE LA RÉGION
AQUITAINE

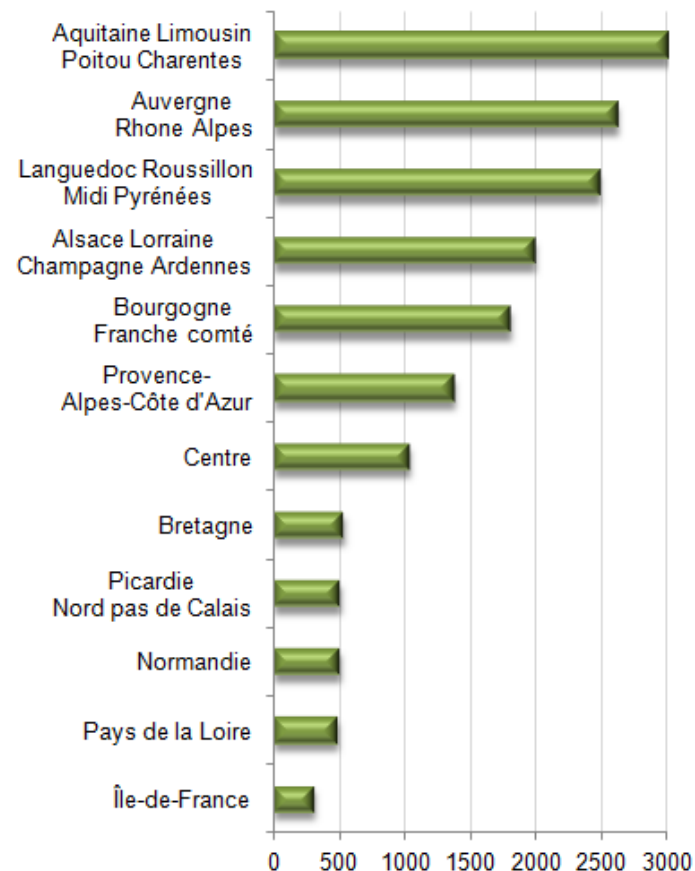
Avec **3 millions** d'hectares de surfaces boisées, les forêts représentent plus du tiers de l'occupation du sol (34% pour une moyenne nationale de 28%)

Ces forêts sont **privées** à plus de 90% et sont détenues par plus de 600 000 propriétaires

La future région se caractérise par une **complémentarité** des massifs :

- **Feuillus** au nord et à l'est (Poitou-Charentes, Limousin et Dordogne)
- un triangle **résineux** important au sud-ouest représenté par le massif des landes de Gascogne, composé d'environ 1 million d'hectares de pin maritime.

Les surfaces boisées par région en millier d'hectares
Source Agreste – GrafAgri 2014



© Agreste Aquitaine
"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



La première région pour la production et la première transformation



La récolte de bois annuelle (**30% de la production métropolitaine**) représente 7 Mm³ en Aquitaine, 2 Mm³ en Limousin et 0,7 Mm³ en Poitou-Charentes (source : Agreste 2013).

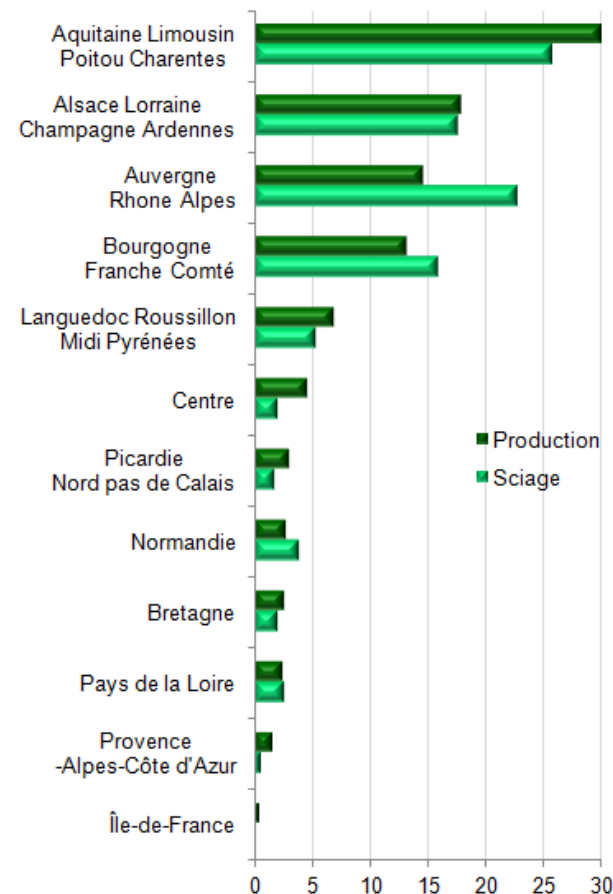
Les scieries, (**27% du volume national**) produisent 1,3 Mm³ en Aquitaine, 0,4 Mm³ en Limousin et 0,3 Mm³ en Poitou-Charentes dont 90% de résineux (source : Agreste 2013).

Une production de qualité:

Les deux tiers des sciages bénéficient d'une certification contre 29% dans le reste de l'hexagone, avec toutefois :

- 85% en Aquitaine
- 45% en Poitou Charentes
- 23% en Limousin

Part de la production et des sciages en % par région
Source Agreste – EAB2013



Un poids économique et social majeur dans la filière forêt-bois française



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



PRÉFET DE LA RÉGION
AQUITAINE

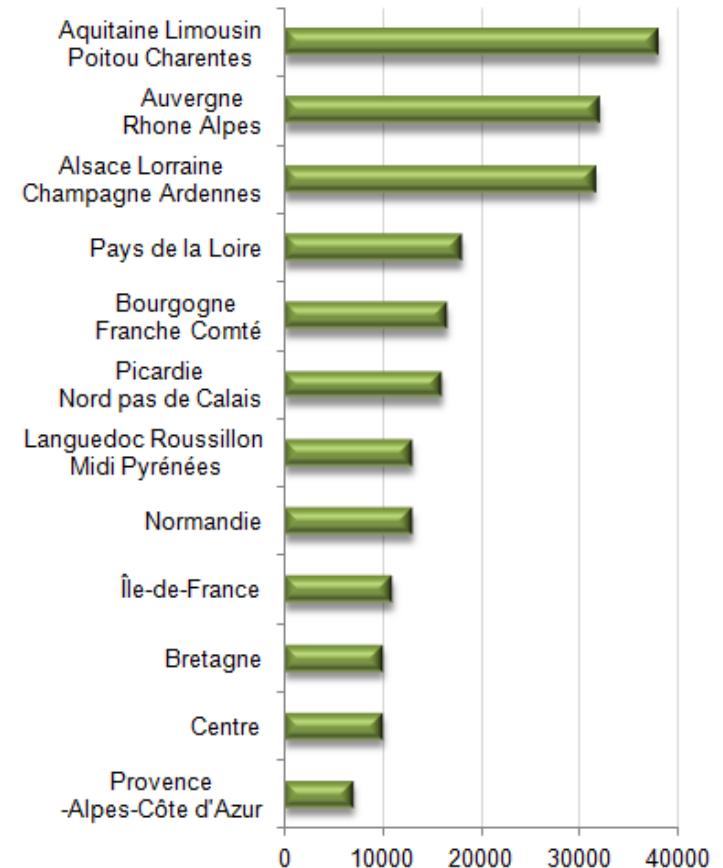
La réunion des trois régions représente pour la filière forêt-bois (de la production à la deuxième transformation) un chiffre d'affaires cumulé de **5 milliards d'euros**.

La future région se positionne au 2^{ème} rang des régions **exportatrices** avec 1,6 milliards d'euros en 2013, au 1^{er} rang pour le solde du CE (400 millions d'€) avec un taux de couverture de 1,22 contre 0,67 dans le reste de l'hexagone.

Elle rassemble **69 000 salariés** (de la sylviculture à la commercialisation de gros – 22 000 en Poitou-Charentes, 8 000 en Limousin, 39 000 en Aquitaine).

Soit au total, 20% des emplois en France impliqués dans la filière.

Répartition des salariés du cœur de la filière par région
Source : Insee, Clap 2010
Champ : 8 segments de la filière, hors "commerce et transport intrafilier"



© Agreste Aquitaine
"Aucune reproduction,
même partielle, autres
que celles prévues à
l'article 41 de la Loi du 11
mars 1957, sans
autorisation écrite"

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr

